



Bulletin Municipal n° 12



Juin 2018

CONVIVIALITE A BELLAFFAIRE



Cérémonie des vœux

Le samedi 20 janvier 2018, madame Le Maire, accompagnée de son équipe municipale a présenté ses vœux à la population. Ce fut l'occasion de faire le point sur les chantiers en cours, les projets, et les changements administratifs perceptibles, faits du nouveau gouvernement.

Cette cérémonie s'est déroulée en deux temps, de façon à satisfaire une majorité de personnes : La galette des rois à partir de 15 h, et l'apéritif en soirée.



Journée « Tous en jeux »

Organisée par le CCAS, cette journée du vendredi 9 mars 2018 a encore été une réussite

Le mot des Joyeux Drilles du CCAS :

« Vendredi 9 mars 2018, le CCAS de Bellaffaire organisait une de ses journées d'animation sous le thème du jeu. Nous avons accueilli 10 enfants. La parité fut respectée : 5 filles, 5 garçons ; 5 de Gigors et 5 de Bellaffaire ; 5 grands et 5 petits ; 5 sages et 5 terribles... c'est de l'humour, ils sont tous adorables !

La journée a débuté par la construction d'un jeu de plateau qu'ils ont pu utiliser durant l'après-midi. Des temps de jeu en extérieur ont permis à certains d'entre eux, de décorer la place du village, à leur goût, par des dessins éphémères à la craie, tandis que d'autres improvisaient une partie de foot.

S'en sont suivis, le pique-nique dans la salle et un loto dont le gros lot était un salon de jardin enfant, que *Samuel Couty* a remporté. La journée fut clôturée par un goûter crêpes offert par le CCAS.

Au-delà du moment festif proposé, il nous paraît intéressant de créer, une synergie, un esprit de groupe et un lieu d'écoute et d'entraide entre les enfants de nos communes, à l'image de *Nathan Pizzaballa*, qui durant ses vacances scolaires, s'investit tant à la préparation qu'à l'encadrement de toutes nos journées.

Nous vous rappelons que les parents sont conviés également à participer à ces journées, comme *Laetitia Brun*, qui nous a prêté main forte durant l'activité manuelle du matin ».

Loto organisé par « La Clé des Champs »

Le mot de l'association :

« L'association la Clé des Champs, a organisé un loto à Bellaffaire, dimanche 11 mars, qui n'a réuni qu'une trentaine de personnes. Peu de participants, mais du coup, 80 % de gagnants ! Ce fut une belle après-midi de calme, de détente et de bonne humeur. Le gros lot, un bon d'achat de 100 € a été remporté par *Laurine Daumas* de Bellaffaire. L'association remercie tous les donateurs et les participants et vous donne rendez-vous l'année prochaine. »

Nous remercions toutes les associations locales qui, par leurs manifestations, contribuent à l'harmonie de notre village



REUNION DE TRAVAIL DE LA GENDARMERIE

Nous avons eu l'honneur d'accueillir, mercredi 13 juin dernier, la réunion semestrielle de travail, organisée par la Commandante Dubois, de la compagnie de Gendarmerie de Digne les Bains, à l'intention des Maires de la circonscription de la communauté de brigades de Turriers.

Ce fut l'occasion de présenter la nouvelle composition des deux brigades.

A ce titre, le major Zimmerlin quittera ses fonctions le 31 juillet prochain, pour une retraite bien méritée.

L'adjudant-chef Heumez prend le commandement de la communauté de brigades de Turriers.

La Commandante, très appréciée pour la proximité qu'elle privilégie avec les élus, favorise des échanges constructifs et rassurants. Il a notamment été abordé le sujet de la police de sécurité et du quotidien (PSQ), qui remplace l'ancienne dénomination « Voisins vigilants », politique mise en place depuis le début de l'année, concernant laquelle, une réunion d'information vous sera proposée prochainement.



RÈGLEMENTATION DU FEU

Le préfet des Alpes de Haute Provence rappelle qu'en application au règlement sanitaire départemental, le brûlage des déchets verts est interdit quelle que soit la zone et quelle que soit la période.

Les déchets verts sont des déchets ménagers comprenant les déchets issus des tontes de gazon, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Ils doivent être compostés ou amenés en déchèterie.

La combustion de ces déchets génère des fumées et particules irritantes.

Par dérogation à cette interdiction, seul le brûlage des végétaux coupés produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Départemental vous rappelle que la portion de route D951 A située dans la courbe à hauteur de l'embranchement du village est limitée à 50 km/h.

ENLÈVEMENT D'ÉPAVES DE VOITURES

La Communauté de Communes du Sisteronais Buech (CCSB) propose d'enlever gratuitement les épaves de voitures (véhicules légers uniquement).

Les personnes intéressées doivent s'adresser au Pôle Environnement de la Communauté de Communes, qui se chargera de l'organisation. (04 92 66 25 49)

Il faudra fournir les originaux des documents suivants : carte grise du véhicule – photocopie de la carte d'identité du propriétaire figurant sur la carte grise – certificat de non gage – certificat de cession

COMPOSTEURS

Vous avez la possibilité d'acquérir pour 10,00€ un composteur auprès de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch. Il vous suffit de contacter Audrey au 04 92 66 25 49 Pôle Environnement.

CARTES D'IDENTITÉS

Depuis le 8 mars 2018, vous pouvez faire votre pré-demande en ligne puis vous devez vous adresser à une mairie possédant un dispositif adapté. 11 mairies du 04 peuvent vous recevoir (Sisteron – Barcelonnette – Seyne – Digne – Château Arnoux – Forcalquier – Manosque – Castellane – Annot – St André Les Alpes – Riez)

Il est à noter que vous n'êtes pas obligé de faire votre demande dans le département de votre résidence.

La mairie de Bellaffaire met un ordinateur à votre disposition pour vous permettre de faire la déclaration préalable.

DOCUMENTS D'URBANISME

Comme il a été souligné dans le dernier bulletin municipal, la commune de Bellaffaire a récupéré la compétence urbanisme, suite au désengagement de la communauté de communes du Sisteronnais-Buech (CCSB) qui a refusé cette compétence.

De plus, à la suite du désengagement de l'Etat, c'est aux communes disposant d'un document d'urbanisme, comme c'est le cas pour Bellaffaire, d'instruire les autorisations d'urbanisme. Pour aider les communes, la CCSB a créé un service ADS, payant pour la commune, pour instruire toutes les demandes d'urbanisme.

Pour information, la tarification de ce service revient à la commune : 85 € pour un certificat d'urbanisme, 141 € pour un dépôt de permis de construire, 100 € pour une déclaration préalable...

L'ADS propose des permanences, sur rendez-vous, pour les particuliers tous les premiers vendredis de chaque mois à la Maison de Pays de la Motte du Caire de 9h30 à 11h30. (tél : 09 63 52 67 32)

SPANC

Ce service concernant l'assainissement non collectif était jusqu'à présent géré par les communautés de communes. Par conseil communautaire du 2 mai 2018, la CCSB, communauté de communes du Sisteronnais-Buech, a décidé de rendre cette compétence aux communes. C'est donc la mairie de Bellaffaire qui va devoir gérer ces dossiers.

VOTE DU BUDGET

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT															
DEPENSES								RECETTES							
					exercice 2017		2018						exercice 2017		2018
	2013	2014	2015	2016	vote	consom.			2013	2014	2015	2016	vote	consom.	
011-charges générales	32 265,88	24 286,18	28 353,54	43 435,89	51584	40 304,84	48 350,00	70-pdts des serv. & vente	2 351,80	4 151,14	2 913,88	1 800,00	8 800,00	11484,34	4 140,00
012-charges personnel	41632,04	64 211,36	48 682,30	40 048,23	58 817,00	39 827,91	54 592,00	73-impôts et taxes	52 363,80	53 615,06	57 564,92	64 615,29	48 533,00	64 260,90	61380,00
65-charges gestion co.	27 895,81	43 458,20	43 709,34	31304,34	52 117	37 067,79	43 000,00	74-dotations & participati.	58 364,18	58 808,43	57 893,77	55 074,06	69 489,00	55 034,90	51438,00
014-atténuation produits	12 209,00	12 210,00	14 775	16 307,00	17 210	13 294,00	14 210	75-pdts gestion courante	36 015,51	35 638,71	32 400,34	31023,28	29 043	32 950,80	31130,36
66-charges financières	120,00	42,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76-produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67-charges exceptionn.	20 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	712,67	77-produits exceptionnels	7 810,36	21576,52	3 400,00	0,00	0,00	3 443,50	0,00
042-dotation amor.	0,00	21826,78	3 650,26	256,50	8 257,00	2 755,21	898,00	013-atténuation de charge	22 202,05	28 586,65	18 931,65	4 510,78	0,00	1604,18	0,00
022-dépenses imprévues	5 514				8 000		7 000,00								
002-Déficit Fct reporté								002-Excdt Fct reporté					239 574		249 908,01
023-virement à S.Invt	86 000			0	89 384		229 933,70								
TOTAL dépenses	325 471,73	166 035,02	139 170,44	131351,96	395 369,00	133 699,75	397 996,37	TOTAL recettes	179 107,70	202 376,51	173 104,56	156 413,41	395 369,00	168 778,42	397 996,37

SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES (TTC)						RECETTES					
	exercice 2017			2018			exercice 2017			2018	
	vote	consom.	RAR	Crédit Nouveaux	2018		vote	consom.	RAR	Crédit Nouveaux	2018
programmes d'investissement						programmes d'investissement					
2132-80 logement au-dessus de la mairie	1000,00		0,00		1000,00	1383-80 dpt travaux mairie					
21318-80 bâtiments communaux (hangar)					3 000,00	1341-100 DETR 2017	855,00	855,00			
2183-100 matériel informatique	1300	1283,00				1342-102 DETR 2016	31947,00		31947,00	0,00	
2151-102 voirie	80 000,00	0,00	0,00		108 000,00	13- 102 Frat Région	12 000,00				
2151- 145 Caniveau					13 100,00	1341-105 DGE cimetièrè					
21316-105 cimetièrè						1383-110 FODAC				5 306,10	
21534-110 enfouist Les Aguillons					12 000,00	1382-123 subv.région Dorats					
21318-124 église La Freyssinie	8 000,00	0,00	0,00		0,00	1321-137 Subv parlementaire	8 000,00	8 000,00			
2132-126 logt La Freyssinie	1000		0,00		1 500,00						
2132-132 Gîte du Serre	2 000,00		0,00		1 500,00	1322-137 Subv FSL 2014	15 000,00	15 000,00			
2182-137 minibus	45 016,00	43 415,69	0,00		1 600,31	1383-140 FODAC 2016	9 680,00		9 680,00	9 680,00	
2051-138 Création site internet	1250,00					13-142 FRAT 2018				12 000	
2188-140 Acquisition Equip.Communaux	119 89,00	6 353,46	5 336,63		5 336,63	1388-143 Espace Valéen	1920,00				
2051-140 Logiciel	108,00	108,00				1341-144 DETR 2018				34 883	
2183-140 Informatique	2 788,99	3 017,99				1322-144 Région petit patrimoine				20 929	
2151-142 Chemins Communaux	15 500	0,00	0,00		33 000						
2135-144 Aménagement Centre Bourg	3 000	0,00									
2135-144 Valorisation Village					69 765						
opérations non individualisées						opérations non individualisées					
165-rembst caution loyers	2 498	319,27			2 922	165-dépôt cautions loyers	2 498,00	322,90		2 922	
opérations non individualisées						opérations non individualisées					
2315 installation tech.non indiv.	113 489	0,00			122 921,09						
opérations financières						opérations financières					
1641-rembst capital emp.bques						10222-Fds compensation TVA	14 458	14 386,00		4 000	
16873-rembst capital emp.dpt	1334	1333,34			1 334	10226-taxe d'aménagement		1170,79			
040-opérations d'ordre						040-opérations d'ordre					
						2804412-040 amort.subv.équipt	198,00	191,95		198	
						024-produit cessions immo.	450,00	0,00			
						2183-Matériel de bureau&informat.		2 563,26			
020-dépenses imprévues	10 000,00					1068-Excdt fct capitalisé				24 745,30	
001-Déficit Invt reporté	0,00				11 545,07	001-Excdt Invt reporté		4 438			
						021-virement de S.Fct	199 384,00			229 933,70	
TOTAL dépenses	300 203	57 944,01	5 336,63	0,00	388 524,10	TOTAL recettes	300 887	42 489,90	41627,00	0,00	388 524,10

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT															
DEPENSES							RECETTES								
	exercice 2017				2018			exercice 2017				2018			
	2013	2014	2015	2016	vote	consom.		2018	2013	2014	2015	2016	vote	consom.	2018
60/61/62-ch.générales	1647,77	2 333,35	10 337,24	3 245,40	9 900,00	2 401,14	14 400,00	70-pdts des servi. & vente	18 174,18	17 856,76	19 481,21	18 581,56	17 650,00	17 435,24	17 400,00
014-atténuation pdts	1570,00	2 355,00	1725,00	2 627,00	2 770,00	2 706,00	2 770,00	74-subvention d'exploitat.	750,00	1912,50	6 277,67	0,00	8 667,00	979,63	0,00
65-charges gestion co.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75-pdts gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0	3	0
66-charges financières	800,44	625,90	432,70	247,11	46,95	46,74	8,69								
67-charges exceptionn.	0,00	0,00	0,00	54105	0	0	270	77-produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,01	0	0	0
042-dotation amor.	13 946,38	13 230,61	13 364,00	13 263,91	13 264,00	13 263,91	14 035,00	042-dotation amor.	6 818,68	6 818,68	6 075,82	12 151,69	0,05	0,05	7 127,00
022-dépenses imprévues					250		1 167,31								
002-Déficit Fct reporté								002-Excdt Fct reporté					40 492		40 491,89
023-virement à S.Invt				0,00	40 578		32 368								
TOTAL dépenses	17 964,59	18 544,86	25 858,94	19 924,47	66 809	18 417,79	65 018,89	TOTAL recettes	25 742,86	26 587,94	31834,70	30 733,26	66 809	18 417,79	65 018,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES					
	exercice 2017			2018		exercice 2017			2018		
	vote	consom.	RAR	Crédit Nouveaux		vote	consom.	RAR	Crédit Nouveaux		
programmes d'investissement					programmes d'investissement						
2158-23 assainissement La Freyssinie	235 000,00	1447,00	0,00	0,00	240 000,00	1311-23 Etat DETR 2014	51 000,00	15 300,00	10 500,00	25 200,00	35 700,00
2031-23 Etudes Assainissement	17 600	2 519,40	15 080,60	0,00	15 080,60	1313-23 Dépt 2018-DEER-42	50 000,00		0,00		10 080,00
208-23 Enregis.ConventDroitPassage				0,00	500,00	1318-23 Agence de l'eau -42	50 000,00		0,00		10 107,30
						1313-23 Dépt 2018-DEER-43					24 855,00
						1318-23 Agence de l'eau -43					0,00
						1313-23 Dépt 2018-DEER-44					19 035,00
						1318-23 Agce de l'eau - 44					30 178,80
2158-24 Renfort.AEP :	95 000,00	30 316,36	0,00	0,00	64 683,64	1313-24 Conseil Général	14 250,00		9 000,00	5 250,00	14 250,00
Champ Signon/LeSerre/PontDePierre			0,00			1318-24 Agce de l'eau	14 250,00		9 000,00	5 250,00	14 250,00
						1318-24 DETR 2017	25 650,00		18 000,00	7 650,00	25 650,00
opérations financières					opérations financières						
1641-rembst capital	3 305,00	3 304,58	0,00		8,69	1641-emprunt banques	76 000	0,00	0,00		120 000,00
1687-rembst emprunt dépt	667,00	666,62	0,00			1687-emprunt dépt	10 000,00	0,00			
040-opérations d'ordre					040-opérations d'ordre						
1391-040 quote-part subv.transf.	0,05	0,05	0,00		7 127,00	2808-040 dotation amortis.immobi.	575,00	575,11			572,00
						28158-040 dotation amortis.immobi.	12 689,00	12 688,80			13 463,00
041-opérations patrimoniales					041-opérations patrimoniales						
2158-23 Assainissement La Freyssinie					3 023,28	203-23 Assainissement La Freyssinie					3 023,28
opérations non individualisées					opérations non individualisées						
020-dépenses imprévues					20 000,06	1068-Excdt fct capitalisé					
001-Déficit Invt reporté					3 109,11	001-Excdt Invt reporté		5 350			
						021-virement de S.Fct	40 578,00				32 368,00
TOTAL dépenses	351572	38 254,01	15 080,60	0,00	353 532,38	TOTAL recettes	350 342	28 563,91	46 500,00	43 350,00	353 532,38

BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT															
DEPENSES							RECETTES								
	exercice 2017				2018	exercice 2017				2018					
	2013	2014	2015	2016		vote	consom.	vote	consom.						
011-charges générales	0,00	0,00	0,00	72,32	1000	137	1000	70-pdts des servi. & vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0
60623-alimentation					500	0,00	500								
6064-Fournitures admin.				72,32	500	137,35	500								
65-charges gestion co.	25,00	0,00	0,00	70,00	41100	0,00	41100	74-subvention d'exploitat.	75,00	0,00	0,00	42,32	1500,00	137,35	1500,00
6568-autres secours	25,00			70	411		411	7474-subvention fct commune	75,00			42,32	1500	137,35	1 500
67-charges exceptionn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	77-produits exceptionnels	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
								7713-libéralités							
022-dépenses imprévues															
002-Déficit Fct reporté						89	89	002-Excdt Fct reporté							
023-virement à S.Invt															
TOTAL dépenses	25,00	0,00	0,00	42,32	1500	137,35	1500	TOTAL recettes	75,00	0,00	0,00	42,32	1500	137,35	1 500

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Elagage et abattage d'arbres en différents endroits communaux
- Débroussaillage de l'aire de l'assainissement du village
- Remise à niveau de l'éclairage de La Freyssinie

LES CHANTIERS

GOUDRONNAGE DE LA PLACE DES ORDURES MÉNAGÈRE DE LA CHAUP ET DU PARKING DU VILLAGE



TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Des travaux importants sur l'ensemble de la voirie communale ont été réalisés en mai 2018, par l'entreprise Eiffage qui a remporté le marché.

Sont concernés, les routes de Champ sigon, des Héritiers, des Aguillons, le début et la fin de la route des Martins, le Chemin du Serre du Moure au lieu dit Les Dorats.

Toutes ces portions ont été reprofilées et traitées en bicouche.

Le parking de la zone de tri sélectif de La Chaup a été réalisé en enrobé après empierrement et mise au profil.

Le parking situé devant la mairie de Bellaffaire est restauré en enrobé.

Le coût total de ces travaux s'élève à 89 180,10 € HT. Une subvention DETR 2016 est accordée pour 31 947 € ainsi qu'une subvention FODAC 2017 pour 11 980 €

Ce dossier important initié en 2016, se réalise enfin. Nous remercions M. *Gilbert Daumas* pour son implication.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRIQUES AU HAMEAU DES AGUILLONS

Ce projet, abandonné par l'ancienne équipe municipale, a revu le jour car il nous semble important d'améliorer les réseaux tout en privilégiant l'aspect paysager de ce joli hameau.

Le coût total de l'enfouissement du réseau électrique, évalué à 53 521 € HT, est entièrement pris en charge par le SDE (syndicat d'énergies des Alpes de Haute Provence).

Resteraient à la charge de la commune, l'éclairage public (pour un montant de 4062 € HT), et l'enfouissement du réseau téléphonique (pour un montant de 5220,05 € HT). Pour ces deux derniers montants, une demande subvention FODAC à hauteur de 50% est en cours de traitement.

Les travaux devraient commencer en juillet 2018

Un grand merci à *Aimé Sigaud* qui a su faire aboutir ce dossier sensible avec beaucoup de professionnalisme et de ténacité.

ASSAINISSEMENT DE LA FREYSSINIE

La parcelle de terrain sur laquelle sera réalisé l'assainissement a été acquise.

Nous attendons les réponses de l'Agence de l'Eau et du Département pour finaliser ce projet. Chose faite depuis le 19 mars 2018, avec une réponse positive du Département et de l'Agence de l'Eau qui nous accordent 3 subventions d'un montant total de 94 255,80 €. Ces subventions, ajoutées à celle de la DETR 2014 (subvention de l'état) d'un montant de 51 000 €, nous permettent d'envisager enfin la réalisation de ce gros projet.

LES PROJETS

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

L'idée est d'embellir le village de Bellaffaire par la restauration de la calade qui passe sous l'andrône et mène jusqu'à l'église, par la réalisation d'une placette qui valoriserait la fontaine, et par la confection de petits panneaux signalétiques d'interprétation pédagogique qui permettraient une visite agréable du village.

Ce projet, d'un coût estimé à 69 765 €, a déjà obtenu une subvention DETR 2018 de 32 255 €, et est éligible à un appel à projets concernant la valorisation du petit patrimoine rural non protégé, lancé par la Région. Il sera donc subventionné par la Région (avec le partenariat de La Fondation du Patrimoine), et certainement aussi par le Département, par le biais des Amendes de Police.

Ce projet, s'il peut être subventionné à 80% pourrait donc se réaliser en 2019. Dans cette éventualité, nous aimerions associer les habitants de la commune, à sa réalisation, particulièrement à la confection du contenu des panneaux thématiques. Il nous semble aussi important de recueillir la mémoire des anciens, pour que chacun puisse, à partir des panneaux, se réapproprier l'histoire de Bellaffaire.

C'est pourquoi, si ce projet se réalise nous vous proposerons une réunion à l'automne, à l'issue de laquelle les personnes intéressées pourront se joindre à un groupe de travail à l'élaboration des dits panneaux.

VIABILISATION DE DEUX CHEMINS

Nécessité de rendre carrossables les deux chemins suivants :

- le chemin d'accès au réservoir d'eau des Dorats, ce qui est rendu possible, depuis l'acquisition par la commune, des parcelles concernées.
- Le chemin des Jurans aux Héritiers qui dessert 2 habitations. Les usagers passent actuellement par un chemin privé.

Des demandes de subventions FRAT sont en cours.

TRAINES POUR AFFOUAGES

L'office Nationale des Forêts propose la réalisation de pistes pour accéder aux futures coupes et affouages du Bois du Pape et du Bois Noir et monte des dossiers de demandes de subvention en ce sens.

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

A l'occasion du centenaire de l'Armistice, le 11 novembre 2018, les municipalités de Turriers et Bellaffaire souhaitent rendre un hommage particulier à leurs habitants morts pour la France. Aussi, il est demandé aux habitants désireux de participer à cet évènement, de bien vouloir soumettre leurs idées en mairie.

LES SERVICES COMMUNAUX

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous rappelons que le site internet de la commune : www.bellaffaire.fr, est mis à jour régulièrement et que vous trouverez toutes les informations concernant la commune. Aussi, nous vous invitons à le consulter régulièrement.

LA BIBLIOTHEQUE DE BELLAFFAIRE

Nous vous rappelons que de nombreux livres, de tous thèmes, sont disponibles à la mairie de Bellaffaire. Vous êtes invités à chiner au milieu de tous ces ouvrages pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Vous y trouverez, des encyclopédies, des romans de tout genre, des manuels de collège, pièces de théâtre... Les ouvrages peuvent être empruntés.



SERVICE PORTAGE DE REPAS ET MINI BUS

Service de portage de repas à domicile

Oriane notre employée communale effectuera trois rotations par semaine, pour couvrir l'ensemble de vos repas fournis par l'entreprise ESMIEU Cyril de Théus.

Commande : chaque habitant devra passer sa commande de repas auprès de Flor, notre secrétaire de mairie (au 04 92 55 16 94) au plus tard le mercredi jusqu'à 15 heures pour tous les repas de la semaine suivante.

Mode de livraison : en liaison froide grâce à des boîtes isothermes (repas à réchauffer par vos soins)

Fréquence : chaque livraison peut englober les repas du midi et du soir en fonction de la demande.

- le lundi matin : repas du lundi et mardi
- le mercredi matin : repas du mercredi et jeudi
- le vendredi matin : repas du vendredi, samedi et dimanche

Composition et prix des repas :

Un repas au prix de 9 € comprend :

- une entrée
- un plat principal
- un fromage ou laitage
- un dessert

Il est également possible de commander un potage pour le soir pour 1 € supplémentaire

Il est à noter que ce service de portage de repas sera interrompu durant les congés annuels (environ 5 semaines par an).

Service de transport de personnes à la demande

Bernard, effectuera un déplacement en minibus (pouvant transporter des personnes à mobilité réduite) par semaine (selon le planning joint en annexe.) pour vous permettre de vous rendre dans les services et commerces de proximité des villages avoisinants et de Gap. Il viendra vous chercher à votre domicile et vous y ramènera.

Inscriptions

Chaque habitant devra réserver son déplacement auprès de Flor, notre secrétaire de mairie. (au 04 92 55 16 94) au plus tard le mercredi jusqu'à 15 heures pour tous les déplacements de la semaine suivante.

Tarifs et horaires:

Espinasses-Remollon : 7 €

Départ de votre domicile entre 8 h 30 et 9 h 00. Retour à votre domicile entre 11 h 30 et 12 h 00.

La Motte du Caire : 7 €

Départ de votre domicile entre 8 h 30 et 9 h 00. Retour à votre domicile entre 11 h 30 et 12 h 00.

Gap : 9 €

Départ de votre domicile entre 13 h 30 et 14 h 00. Retour à votre domicile entre 18 h 00 et 18 h 30.

Les tarifs des sorties ponctuelles vous seront communiqués à la demande.

A noter

Le déplacement ne sera effectué, que si des réservations ont été enregistrées le mercredi précédant.

Pour ces deux services, la facturation se fera en fin de mois, par titre de recette.

Toute réservation (de repas ou de déplacement), sera facturée, même en cas de désistement.

Certains déplacements sont gratuits, notamment, ceux permettant aux personnes ne pouvant se déplacer, de se rendre au bureau de vote ou aux manifestations communales



Calendrier 2018

Planning Transport Mini Bus - Commune de
Bellaiffaire.
Réservation tél. le mercredi précédent le transport :
04 92 55 16 94

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L		29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 M		30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M		31 S		31 J		31 M	31 V		31 M		31 L

Transports réguliers

GAP

Espinasses/Remollon

La Motte du Caire

Transports exceptionnels

Marché de SEYNE

Foire de BELLAFFAIRE

LES ANNONCES

L'ADMR RECHERCHE DU PERSONNEL

L'ADMR, association rurale d'aide à domicile, recherche du personnel pour intervenir sur le secteur de Piégut-Venterol-Bellaffaire-Gigors-Turriers-Faucon du Caire. Ce travail consiste à effectuer les tâches courantes de ménage, courses, préparation des repas, lever, coucher, aide à la toilette, aide au repas...

Les personnes intéressées doivent prendre contact auprès de Mme SANSON au 06 73 55 86 15, ou par mail : admr.sisteron@orange.fr

LES DATES A RETENIR

Samedi 7 juillet 2018

Fête de Bellaffaire organisée par l'ABCD
Concours de boules enfants – Concours de boules adultes – Buvette – sandwiches frites –
Bal avec DJ en soirée

Apéritif communal à partir de 18h

Dimanche 7 octobre 2018

Foire aux produits de garde

Vendredi 9 novembre 2018

Concours de Mounes

LES CLINS D'ŒIL DE L'HISTOIRE

Nous souhaiterions, dans chaque bulletin, rapporter un dicton, une anecdote et/ou une photo, anciens ou contemporains ayant marqué l'histoire de BELLAFFAIRE.

C'est pourquoi nous sollicitons votre mémoire et vous remercions par avance de votre collaboration en nous les communiquant.

LE PROVERBE DE CE BULLETIN

« *Es riche qu pou, urous qu saup, sage qu vau.* »

« Est riche qui peut, heureux qui sait, sage qui veut. »

LA PHOTO DE CE BULLETIN

Carte postale extraite de l'ouvrage de L et M Most « *La vie au pays de la Motte – Turriers dans la première moitié du siècle* »



L'HISTOIRE DE CE BULLETIN

Durant le haut Moyen Age, le territoire de Bellaffaire fait partie de la *villa Jurgunis*, aux mains de l'abbaye Saint Victor de Marseille. Des manses exploités par des tenanciers sont sans doute recouverts par les fermes actuelles, l'homme s'installant toujours dans les meilleurs endroits. Le nom de la commune vient du latin médiéval *bel affar*, qui signifie *beau domaine*, qualificatif indiquant combien sa possession était signe de richesse.

L'aménagement rural devait être assez similaire à celui du XVIII^e siècle, le village excepté.

Les moines absents, une grande partie de leurs biens ont été accaparés à la fin du X^{ième} siècle par les moines de Novalaise, par le vicomte de Gap et quelques familles autochtones.

En 1045, Saint-Victor récupère ses domaines dont une église paroissiale citée en 1113, *ecclesia parochialem de Bella Fare*. On ne sait si elle a été fondée par les moines de Novalaise au Xe siècle ou par Saint-Victor au VIII^e siècle. Elle devait occuper l'emplacement de l'église actuelle, sur la colline, avec le cimetière.

En 1113, Bellaffaire est seulement une paroisse. Elle devient un *castrum*, village fortifié, cité en 1193. Si la paroisse est toujours aux mains des moines, un seigneur, *Raimbaud de Beaujeu*, est à la tête du castrum.

Ce Raimbaud de Beaujeu, comme son nom l'indique, est seigneur de Beaujeu, communauté de Haute Bléone. Il apparaît comme un seigneur que rien n'arrête pour assoir son pouvoir et son autorité. Sa descendance suit le même comportement. Ainsi, peu à peu, la paroisse rurale devient paroisse castrale, le pouvoir civil et militaire se retrouve aux mains de l'aristocratie locale.

La vallée de Turriers, d'abord sous juridiction des moines, puis sous celle du seigneur de Gigors, perd son monopole de commandement et de rassemblement au profit des seigneurs de Turriers et de Bellaffaire.

La population est relativement prospère à Bellaffaire. Le château et l'église se dressent au sommet de la colline, les habitants ont construit leur maison, servant de rempart tout autour dans la pente. La Freyssinie est sans doute déjà une succursale que desservent les moines du prieuré.

Mais c'est déjà la fin d'une époque, car les intempéries, puis les guerres, et enfin la peste, vont mettre à mal cette organisation.

Source : <http://www.daniel-thiery.com/index.php/16-etudes-alpes-de-haute-provence/259-bellaffaire-bassin-de-turriers>

LA RECETTE DE CE BULLETIN

LA GELEE DE GENIÈVRE



Ingrédients : 25 kilos de baies de genièvre – 40 litres d'eau – sucre facultatif

Préparation :

- Cueillir les baies et les passer au tamis. Les faire cuire au moins 6 heures dans l'eau. Les mettre dans un sac de toile et les passer dans une presse. Bien exprimer le jus.
- Mettre le jus dans une bassine sur le feu et laisser réduire 4 heures jusqu'à l'obtention d'un sirop épais. A la fin de cette seconde cuisson, ajouter le sucre selon son goût.
- Mettre le sirop en bouteille ou en pot.
- Cette confiture était réputée pour combattre les douleurs d'estomac.



Les Sabots de Venus du bois noir